

SOMETRAV PACA

Présentation du SISTEPACA

Système d'information en santé travail et environnement Provence Alpes Côte d'Azur

26 novembre 2024

L'Observatoire régional de la Santé Provence Alpes Côte d'Azur (ORS PACA)

Les missions de l'Observatoire régional de la Santé Provence Alpes Côte d'Azur (ORS PACA)



- ORS PACA, un des 18 Observatoires Régionaux de la Santé en France
- Association de loi 1901, en charge **d'aider à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale**
- Equipe pluridisciplinaire de médecins, épidémiologistes, économistes, statisticiens, démographes, sociologues....
- Organisation en 3 axes consacrés :

Aux dispositifs d'observation de la santé et de ses déterminants en région

A l'accompagnement et la formation des acteurs régionaux

A la production de connaissances nouvelles sur les comportements de santé de la population et les pratiques des professionnels de santé

**SISTEPACA : Système d'information en santé
travail et environnement en Provence Alpes
Côte d'Azur**

Le SISTEPACA : un dispositif développé et animé par l'ORS PACA

- **Création en 2004**, à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets PACA) et de la Région PACA
- **Actuellement, le Sistepaca est financé par**
 - la Dreets PACA
 - l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) depuis 2014
 - L'ARS depuis 2022



SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ,
TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte et les objectifs du SISTEPACA

Cloisonnement entre médecine de soins et médecine du travail

- Favoriser les **échanges** entre professionnels de santé et professionnels de la santé au travail

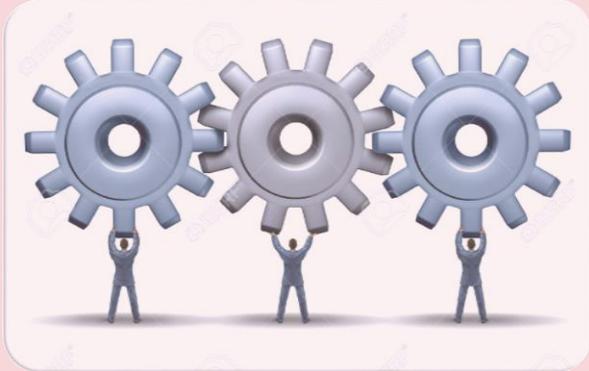
Professionnels de santé :
méconnaissance de la santé-travail

- Sensibiliser les professionnels de santé aux **problèmes de santé liés au travail**
- Informer sur la déclaration de **maladies professionnelles** et en favoriser un dépistage précoce

Professionnels de santé/grand public :
méconnaissance du réseau de maintien dans l'emploi

- Sensibiliser les médecins de soins et plus largement les acteurs du maintien dans l'emploi, les employeurs, au rôle qu'ils ont à jouer, face **aux problèmes de reprise du travail et au maintien dans l'emploi**

Le SISTEPACA en résumé



Un **groupe de travail** pluridisciplinaire



Un site internet en accès libre www.sistepaca.org



Des **formations** et des **séances d'information** pour les professionnels de santé

Le groupe de travail du SISTEPACA : Réunion mensuelle



Le Site internet : <http://www.sistepaca.org/>

- Accessible à tous
- **Cible principale :** professionnel de santé
- **Onglet maintien dans l'emploi (MDE) :** cible élargie aux acteurs de l'entreprise, du MDE, patient/salarié/agent
- Mise à jour régulière
- Ajout en moyenne d'une nouvelle fiche conduite à tenir/an
- Fréquence de visite du site : entre 300 et 900 utilisateurs par jour

The screenshot displays the website's header with the SISTEPACA logo and the text 'SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT Provence-Alpes-Côte d'Azur'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Le sistepaca', 'Conduite à tenir', 'Déclarer une maladie professionnelle', 'Maintien dans l'emploi', 'Outils', and 'Cont'. A search icon is located on the right. The main content area features a teal background with the heading 'Actualités' and a date '4 novembre, 2024'. A featured article titled 'Les rencontres du maintien dans l'emploi - Du 18 au 22 novembre' is highlighted, with a sub-heading 'Le lundi 18 novembre de 13h30 à 16h30, un webinaire dédié...'. A 'En savoir plus' button is visible below the article. On the right side, there is a 'Accès rapide' section with three items: 'Lettre d'information', 'Brochures', and 'Annuaire santé travail'. The 'Lettre d'information' item includes the text 'Retrouvez régulièrement l'actualité du SISTEPACA'. The 'Brochures' item includes 'Consultez les brochures du sistepaca sur des thématiques de la santé et travail'. The 'Annuaire santé travail' item includes 'Vous recherchez les coordonnés du médecin du travail de votre patient, ou d'un'.

Onglet « conduite à tenir »

- **Fiches « Conduite à tenir » pour les professionnels de santé**
 - Par maladies (BPCO, dermatites, rhinites, surdit , souffrance psychique, TMS, lombalgies, cancers et diab te)
 - Par risques (amiante, bruit, poussi res de bois, t l travail, rayonnements ionisants)
 - Lors d'un moment de la vie du patient : grossesse, en cas d'addiction
 - Le suivi m dical post-professionnel
- **D clarer une maladie professionnelle**
 - Aide   la d claration (r le de chacun et int r t)
 - Droits et devenir du patient

Identification du risque

Exemple du cancer des voies urinaires

Principales expositions professionnelles et tableaux de maladies professionnelles concernant les tumeurs des voies urinaires

Principales situations de travail pouvant être concernées	Principaux risques à rechercher	Système de réparation
<ul style="list-style-type: none"> Synthèse / préparation / utilisation de colorants, fabrication d'élastomères (liste limitative de produits) Industrie du caoutchouc 	Exposition à certaines amines aromatiques (voir tableau)	TRG 15 ter
<ul style="list-style-type: none"> Travaux en cokerie (marche ou entretien des fours) Travaux de fabrication de l'aluminium selon le procédé Söderberg Application de bitume de goudron avant 1985 	Manipulation de goudrons, suies, dérivés de combustion du charbon, brais de houille = produits contenant des hydrocarbures aromatiques polycycliques "HAP"	TRG 16 bis
<ul style="list-style-type: none"> Travaux de ramonage et d'entretien des chaudières et foyers à charbon Travaux de récupération et traitement des goudrons exposant aux suies de combustion du charbon. 	➔	TRA 35 bis
<ul style="list-style-type: none"> Métiers agricoles concernés, notamment par les traitements anticryptogamiques de la vigne Usinage de bois traités à partir d'arsenic ou de ses composés minéraux 	Manipulation ou emploi d'arsenic ou de ses composés minéraux	TRA 10
<ul style="list-style-type: none"> Manipulation de / exposition à des huiles usagées (huiles portées à haute température) Travaux exposant aux gaz émis par les moteurs diesel 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de combustion comportant des hydrocarbures aromatiques polycycliques "HAP" Inhalation de particules diesel 	CRRMP

Conseils de conduite à tenir

Exemple des Troubles Musculosquelettiques (TMS)

Conduites à tenir pour le médecin traitant

Mise à jour : mars 2019

Prendre contact avec le médecin du travail

Si le patient est en activité

Face à un patient porteur d'un trouble musculo-squelettique, le médecin traitant peut demander l'avis du médecin du travail avec l'accord du patient :

- Sur l'origine professionnelle possible des symptômes ;
- Sur les possibilités d'aménagements de poste.

Ne pas hésiter à [contacter le médecin du travail](#) y compris pour une **affection débutante**, afin qu'un aménagement de poste soit envisagé : aménagement technique et/ou organisationnel.

Le patient peut rencontrer le médecin du travail dès qu'il le souhaite dans le cadre de la [visite occasionnelle à la demande du salarié](#).

En cas d'arrêt de travail prolongé du patient : penser au risque de désinsertion professionnelle

En cas d'arrêt de travail prolongé du patient ou dès qu'une difficulté à la reprise d'activité professionnelle est prévisible, le médecin traitant peut adresser son patient en [visite de pré-reprise](#) au médecin du travail avant la fin de l'arrêt de travail pour qu'une solution d'aménagement de poste soit recherchée. ([Action de maintien dans l'emploi en vidéos](#)).

En l'absence de médecin du travail (travailleurs indépendants, travailleurs retraités...) ou pour les situations complexes, le médecin traitant pourra adresser son patient à la Consultation de pathologie professionnelle ([Annuaire](#)).

Remplir un certificat médical initial de maladie professionnelle

Si une origine professionnelle à la lésion est repérée, le médecin traitant propose au patient de remplir un certificat médical initial de maladie professionnelle ([Rôle du médecin de soins dans la déclaration de maladie professionnelle](#)).

C'est au patient que revient la décision de déclarer ou non sa pathologie en maladie professionnelle. Pour ce faire, il remplit le formulaire de déclaration et le transmet à son organisme de protection sociale ([Rôle de l'assuré dans la déclaration de maladie professionnelle](#)).

Mais aussi des informations sur certaines situations particulières

Conduite à tenir

- En cas de grossesse
- En cas de consommation de substances psychoactives

Exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse



Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques ayant un effet suspecté sur le développement fœtal et la fertilité. Ils sont très nombreux et très présents dans notre environnement via les objets, l'alimentation... Certaines professions peuvent être particulièrement exposantes et entraîner un éventuel risque, notamment pendant la grossesse. Il convient donc, devant toute grossesse voire désir de grossesse, d'interroger la femme sur son activité professionnelle pour déterminer si elle nécessite un avis spécialisé de son médecin du travail pour une éventuelle adaptation ou éviction de son poste de travail le plus précocement possible.

- Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?
- Effets suspectés sur la santé et caractéristiques des perturbateurs endocriniens
- Les différentes sources d'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens
- Prise en charge d'une femme enceinte devant une suspicion d'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens

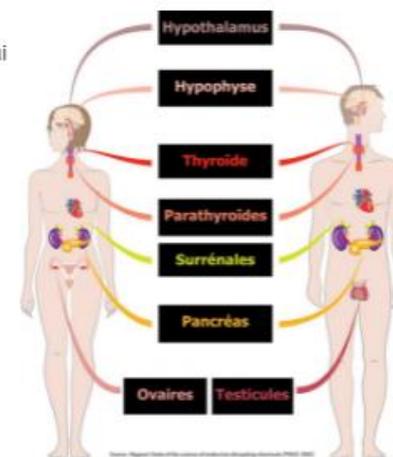
Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un perturbateur endocrinien (PE) est une substance, ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations.

Ces substances peuvent interférer avec le système hormonal à chacune de ses étapes : transport, métabolisme, production, régulation des gènes, activation...

Il existe plusieurs mécanismes d'action : mimer ou bloquer l'action d'une hormone (effet agoniste et antagoniste), ou perturber la production ou la régulation d'une hormone ou de son récepteur.

De nombreux projets de recherche sont en cours sur les PE, et le nombre de substances identifiées comme PE ne cesse d'augmenter : en 2013 l'OMS en comptait 177 alors qu'ils sont aujourd'hui indénombrables.



Un outil d'information sur le maintien dans l'emploi

Les acteurs du maintien dans l'emploi



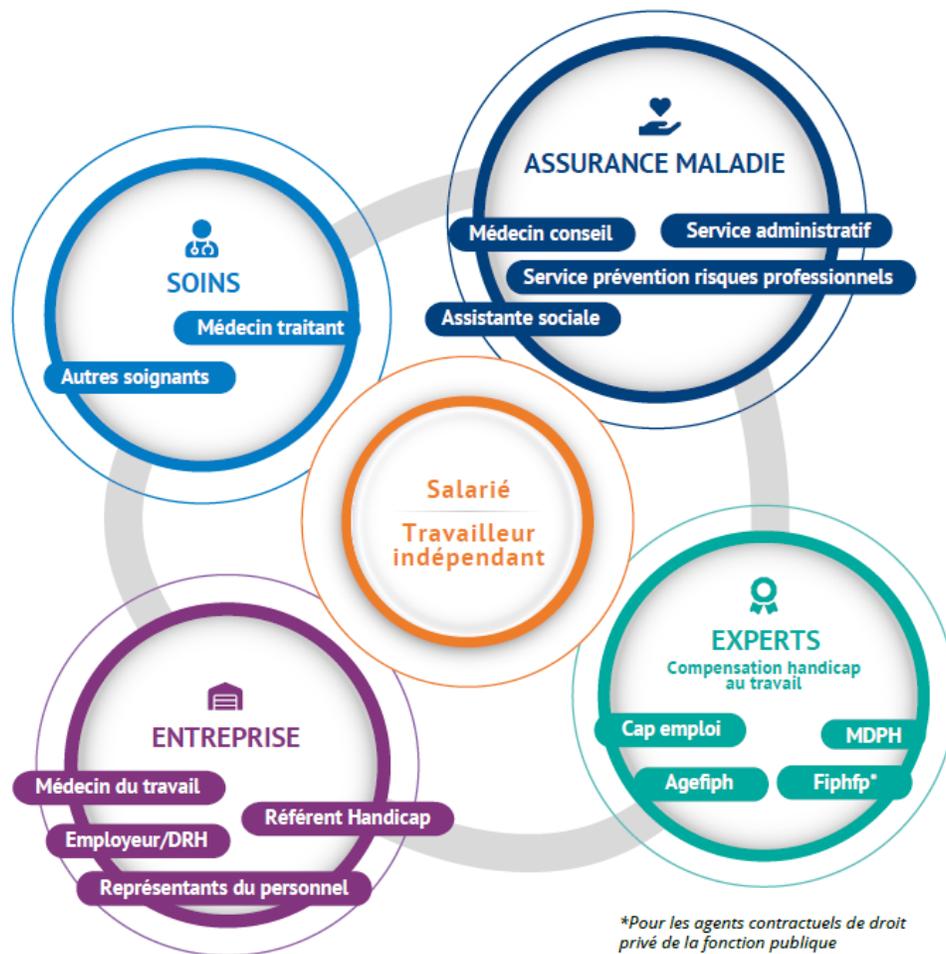
Les acteurs du maintien dans l'emploi

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

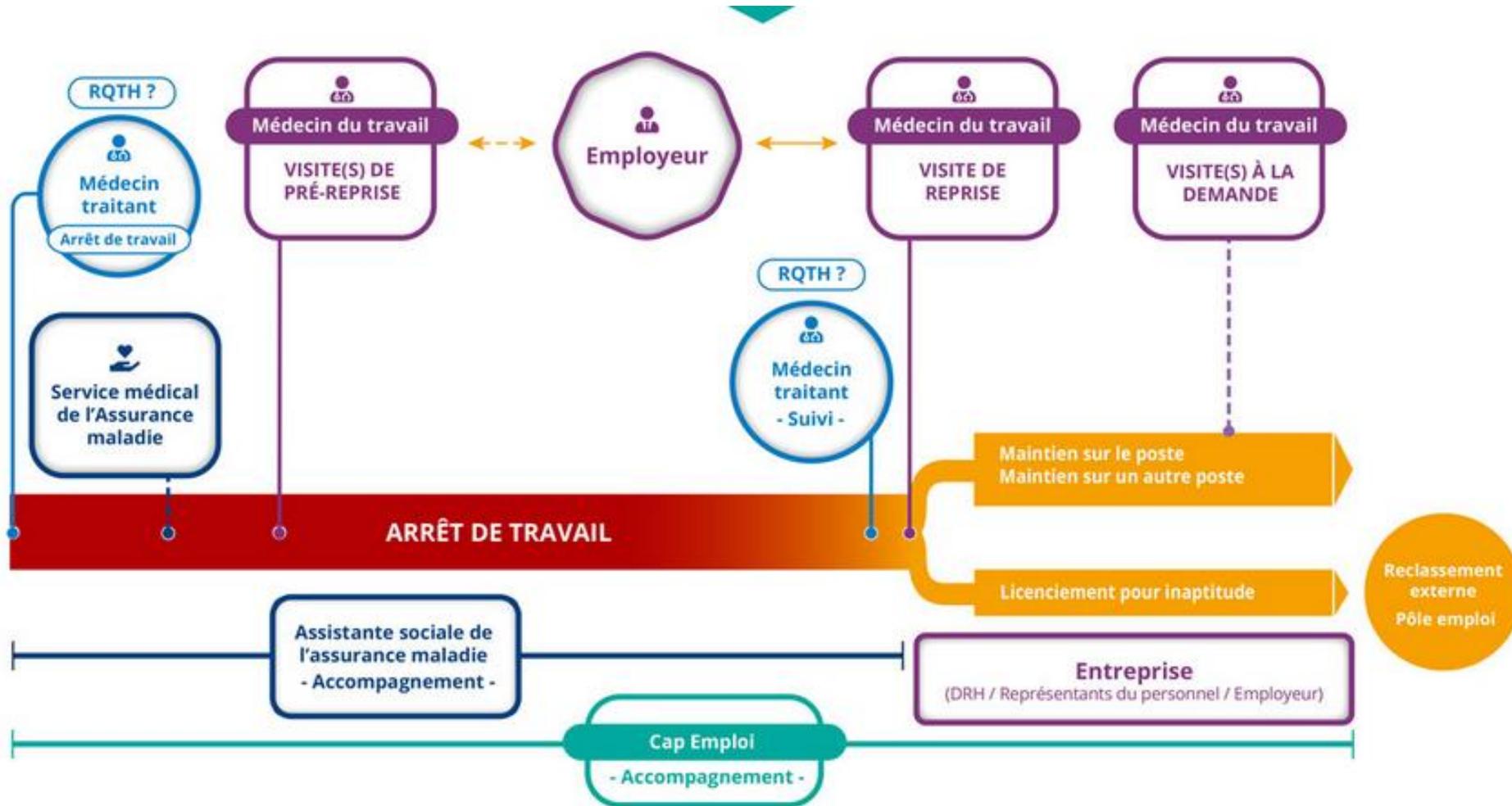
FIPHPF : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



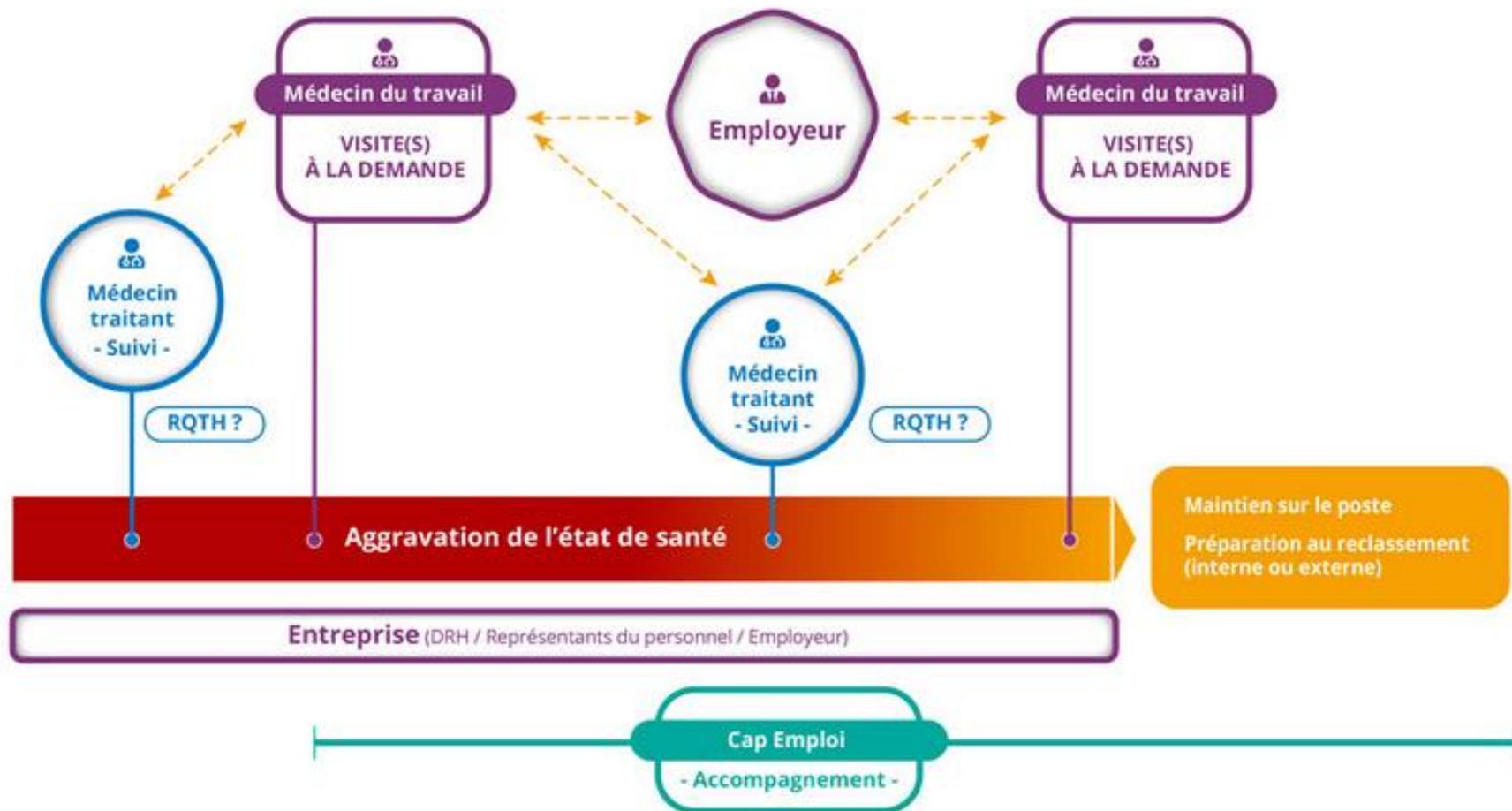
<http://www.sistepaca.org/maintien-emploi/les-acteurs-du-maintien-dans-lemploi>

Le parcours d'un salarié en arrêt de travail



<http://www.sistepa.ca.org/maintien-emploi/le-parcours-de-votre-patient>

Parcours d'un patient en activité ayant une pathologie (par ex. le cancer) et dont l'état de santé s'aggrave



<http://www.sistepa.ca.org/maintien-emploi/le-parcours-de-votre-patient>

Les acteurs du maintien dans l'emploi dans la fonction publique

Les acteurs du maintien dans l'emploi

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

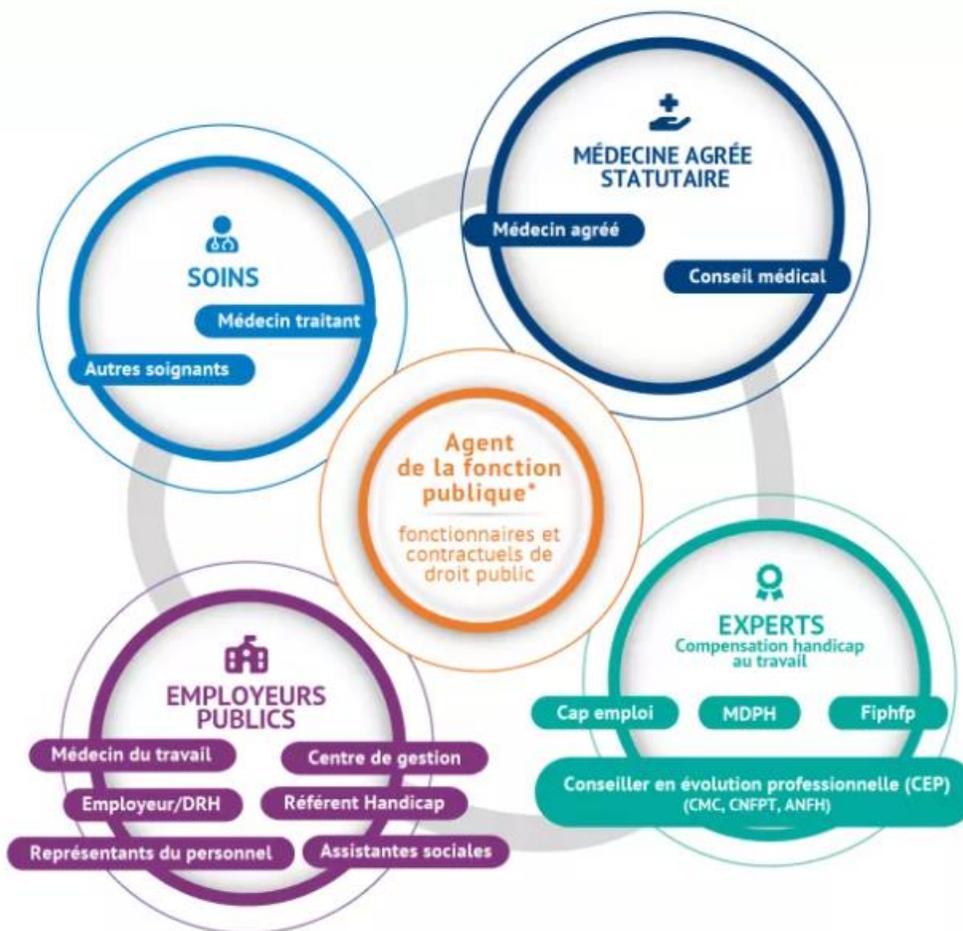
FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

CMC : Conseiller mobilité carrière pour la fonction publique d'état

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)

* Excepté étudiants, apprentis, et agents sous contrat de droit privé



<https://sistepaca.org/maintien-emploi-fonction-publique/les-acteurs-du-maintien-dans-lemploi-fonction-publique>

Les formations

➤ Formation initiale

- **Module « Santé travail »** intégré dans le cursus universitaire des **internes en médecine générale** de Marseille (200 internes /an)
- Module optionnel « Santé travail » auprès des internes en médecine générale de Nice (30 internes/an) -> bientôt intégré dans le cursus obligatoire universitaire (100 internes/an)
- ➔ **Formations pratico-pratiques avec l'intervention de professionnels de la santé au travail (médecin du travail, médecin conseil, Cap Emploi)**
- Sensibilisation « Cancer et Travail » dans le DESIU et ECU d'Onco-urologie Grand-Sud

➤ Formation continue

- À la demande, développement vers les CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé)
- Formation cancer et travail en 2 modules + un MOOC « Cancer et Travail »

Actions de sensibilisation / d'information

- Lettre d'information trimestrielle : 4/An
- Webinaires sur le maintien dans l'emploi vers les acteurs de l'entreprise, acteurs du MDE
- Stages professionnels organisés par l'institut régional du travail vers les représentants du personnel : information/sensibilisation sur le maintien dans l'emploi
- Une nouvelle piste pour approcher les professionnels de santé : proposition de présenter le SISTEPACA aux CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé)
- Présentation de cet outil dans des congrès vers les professionnels de santé

+ Développement de la partie Santé Environnement en 2025

Le SISTEPACA : un site ressource sur la santé au travail

➤ Maintien dans l'emploi / Prévention de la désinsertion professionnelle ;

- Informations simplifiées et harmonisées sur le [maintien dans l'emploi](#)
- Fiche [Education Thérapeutique du patient \(ETP\) : Travailler avec une maladie Chronique](#) (réalisée en lien avec le CRES PACA)

➤ Aide au repérage et à la déclaration d'un cancer en maladie professionnelle

- Fiche « [Conduite à tenir](#) » sur les cancers et travail
- Fiche de [Bonnes pratiques sur les cancers d'origine professionnelles : Que faire en cas de suspicion de cancer d'origine professionnelle ?](#) (réalisée en lien avec le DSRC OncoPaca Corse)
- [Aide au remplissage du certificat médical initial en cas d'maladie professionnelle](#)



MERCI de votre attention



SISTEPACA

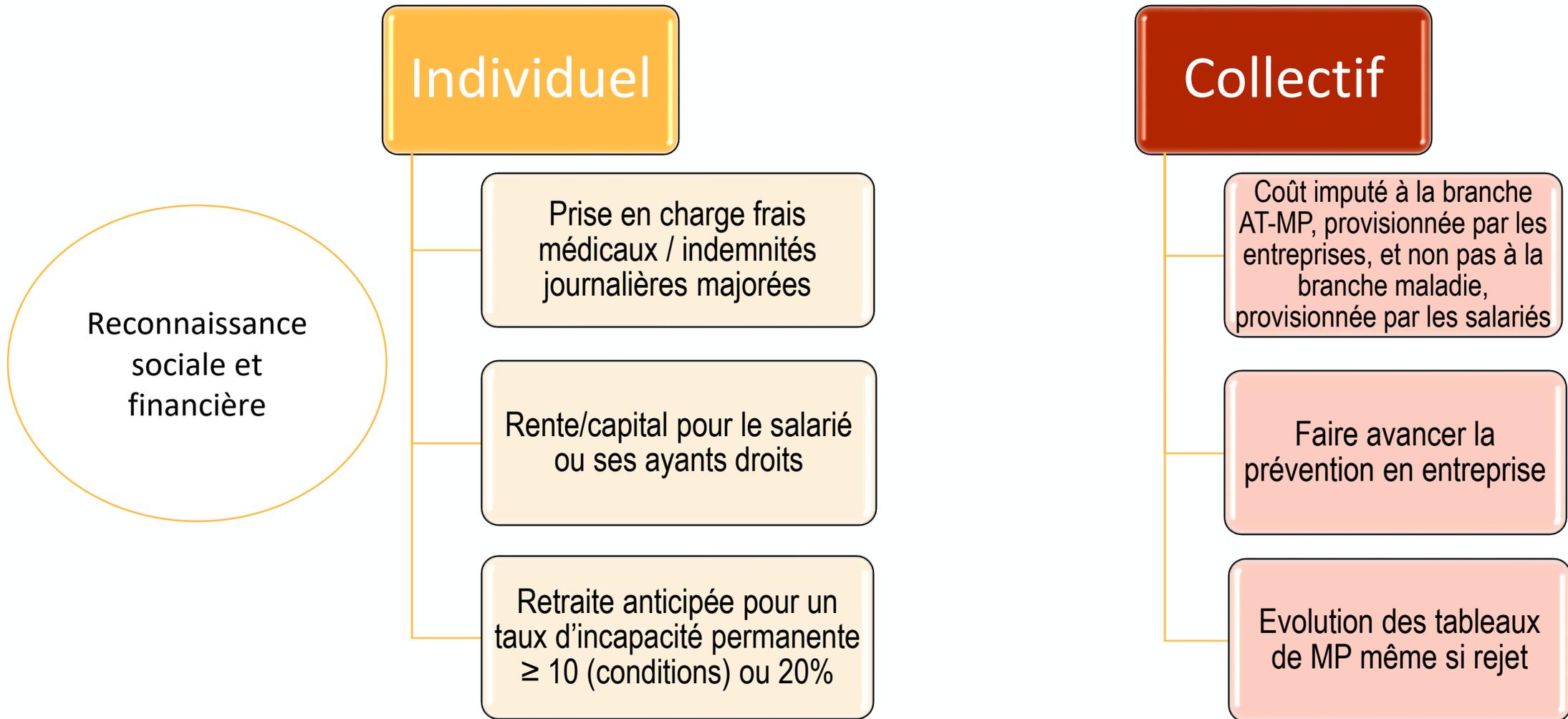
SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ,
TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contact : virginie.gigonzac@inserm.fr

Pourquoi sensibiliser les professionnels de santé au repérage et à la déclaration en maladie professionnelle ?

- Sous-estimation / sous déclaration importante des maladies professionnelles en France
- Exemple du cancer :
 - Environ 400 000 nouveaux cancers /an
 - Entre 4 et 8,5 % des cancers seraient attribuables à des expositions professionnelles*, soit entre 15 000 et 33 000 nouveaux cas/an : **seulement 1 800 cancers** reconnus en maladie professionnelle par an
- Les accidents du Travail et Maladie Professionnelles (AT/MP) sont indemnisés par la branche AT/MP de l'Assurance maladie qui est financée par les entreprises
 - Cout estimé de cette sous-estimation des AT/MP en 2020 entre 1,2 à 2,1 Milliard d'euros pris en charge par la branche maladie
 - Cout estimé de la sous-estimation des cancers professionnels en 2020 : 384 à 612 millions d'euros
 - Branche AT/MP excédentaire
- Pourquoi cette sous-estimation ? Notamment par
 - Méconnaissance du système de reconnaissance par le patient/professionnel de soins
 - Des difficultés à faire un lien entre pathologie et activité professionnelle
 - Les démarches administratives
 - La crainte du patient par rapport à son employeur

Un double intérêt à la déclaration en maladie professionnelle



Pourquoi sensibiliser les professionnels de santé à la prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ?

- **Viellissement de la population / Usure professionnelle**
- **Allongement de la vie professionnelle**
- **Densification des rythmes de travail**
- **Risque d'inaptitude de travailleurs en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé/pathologies, ...**

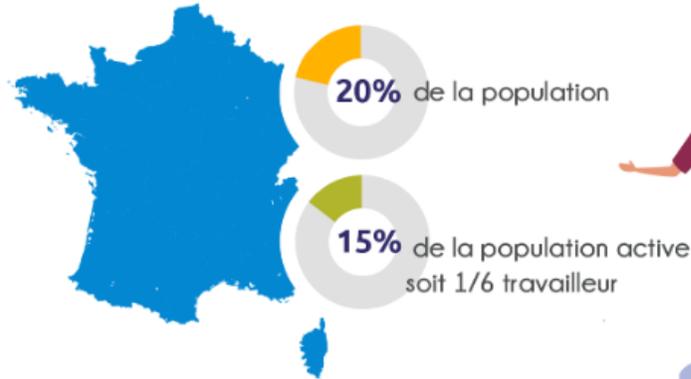
L'accompagnement dans la reprise du travail pour une personne atteinte d'un cancer, lorsque cela est possible, est un **enjeu essentiel** (social, financier, psychique, physique)

Rôle central du médecin généraliste/professionnel de santé dans la prévention de la désinsertion professionnelle de leur patient, notamment dans l'orientation précoce vers les bons acteurs

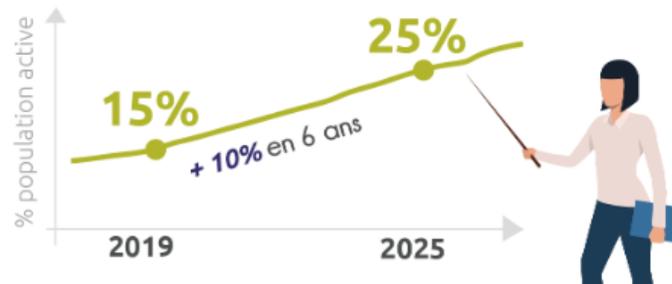
Les maladies chroniques évolutives en France

15 millions

C'est l'estimation de personnes atteintes de maladies chroniques



Evolution de la part de la population active touchée par une MCE



+ 1 000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque jour en France, dont **400** concernent des personnes en activité

35% des personnes souffrant de MCE ont une activité professionnelle

1/5 de ces personnes ne travaillent plus dans les 5 ans qui suivent le diagnostic.

Sources : Les maladies chroniques, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Michel Chassang et Anne Gautier, juin 2019, VICAN 2, Mezza, Lhuillier, 2014, VICAN 5.

Source : site de l'ANACT <https://anact.fr/maladies-chroniques-evolutives-mce>